

enclins que jamais à écouler leurs produits vers d'autres marchés. Un tel «élargissement des marchés» a toujours eu en partie pour but de rentabiliser suffisamment la production. Désormais, on sera encore plus porté à livrer une concurrence féroce, à adopter des tactiques de vente malhonnêtes et, dans les pays clients, à détourner bassement des ressources rares qu'il faudrait consacrer à d'autres besoins essentiels; tous ces comportements caractérisent depuis longtemps le commerce international des armes.

Dans un commentaire formulé par le soumissionnaire perdant, à l'issue de l'adjudication d'un grand contrat de ventes d'armes à l'Inde, lequel a contribué énormément à la défaite du Congrès «I» aux dernières élections, les risques de corruption dans le commerce des armes ont été décrits on ne peut plus explicitement. L'ancien directeur général de la société autrichienne d'armements a déclaré : «Dans ce commerce, il est tout à fait normal de soudoyer les généraux et les politiciens si l'on veut obtenir le contrat. [Nous l'avons perdu] parce que Bofors a offert plus d'argent que nous.»¹

Fait intéressant à signaler, c'est une société suédoise qui a remporté ce très important contrat marqué par le scandale; voilà qui nous rappelle que ce commerce n'est aucunement limité aux exportateurs des superpuissances. Les solides accords américano-soviétiques contre le détournement d'armes retirées du service ne suffiront pas à garantir que le désarmement de l'Est et de l'Ouest donne lieu à des avantages plutôt qu'à des retombées négatives dans les autres parties du monde. La place préminente qu'occupent comme exportateurs d'armes des pays tels que la France, la Chine, la Grande-Bretagne, la RFA, l'Italie, le Brésil, Israël, la Tchécoslovaquie et la Suède atteste clairement que ce commerce ne respecte ni limites idéologiques ni frontières géographiques, et que des accords multilatéraux vastes et efficaces seront nécessaires pour le confiner et en restreindre les effets pernicieux. Pour la première fois de l'histoire, l'action sérieuse menée par les grandes alliances en faveur du désarmement les autorise légitimement à presser les autres pays de leur emboîter le pas pour endiguer la prolifération des armes.

Dans le passé, les superpuissances ont été disposées à envisager des limitations réciproques du transfert des armes conventionnelles, même alors que leurs relations étaient mauvaises et qu'elles se livraient une farouche concurrence dans le tiers-monde. Maintenant qu'elles collaborent activement pour réprimer certains conflits régionaux et réduire l'afflux d'armes dans d'autres, il est possible de les mobiliser toutes les deux dans un effort concerté pour négocier un régime de